

	<b>AXE</b>	1	<b>Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire</b>
	<b>ACTION</b>	1.1	<b>Généraliser la pratique du compostage individuel</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les déchets organiques représentent 54% des ordures ménagères (88 kg/hab/an). Le Grésivaudan est engagé dans le développement du compostage individuel depuis sa création en 2010, avec l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de ventes de composteurs à prix subventionnés (environ 300 par an).</p> <p>La Loi AGEC prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024. L'objectif est d'équiper 90% des usagers en maison individuelle avec jardin, soit distribuer 7600 composteurs.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
1.1.1	Utiliser les documents d'urbanisme pour prévoir l'installation de composteurs individuels (PLU) - voir 1.2	2023-2024
1.1.2	Faciliter l'acquisition de composteurs : organisation de stands de distribution au plus près des habitants, gratuité des composteurs.	2023-2025
1.1.3	Former les habitants au compostage : ateliers en visio ou en présentiel, stands lors d'évènements sur le territoire, mémo compostage, vidéos, etc.	2023-2028
1.1.4	Faire monter en compétence des habitants volontaires, avec la formation de "guide composteur" de l'ADEME	2024-2028
1.1.5	Travailler à la complémentarité entre le développement du compostage individuel et la distribution de compost gratuit dans les communes (réflexion sur la gratuité du service, utiliser ces temps de distribution pour sensibiliser les habitants, etc.).	2024-2028
1.1.6	Organiser la production de composteurs à base de palettes ou de bois de récup en déchetterie	2023-2028
1.1.7	Continuer de former les habitants volontaires au lombricompostage	2023-2028

<b>Partenaires associés</b>	Communes, Structures IAE, Associations ou collectifs locaux agissant sur la thématique, Etablissements culturels, Réseau Compost Citoyen, Scieries et menuiseries locales
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de permanences de distribution Nombre d'ateliers de sensibilisation sur le compostage
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de composteurs distribués Nombre de participants aux ateliers
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	1	<b>Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire</b>
	<b>ACTION</b>	1.2	<b>Massifier la pratique du compostage partagé</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le Grésivaudan est engagé dans le développement du compostage partagé depuis sa création en 2010, avec l'installation de 60 sites en 10 ans.</p> <p>La Loi AGEC prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024. L'objectif est d'installer 300 nouveaux sites de compostage partagé (en pied d'immeuble ou de quartier) pour les usagers en appartement ou en maison individuelle sans jardins.</p> <p>En parallèle un travail est engagé pour la création de sites de compostage autonome en établissements.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM
<b>Public cible</b>	Grand public/établissements

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
1.2.1	Utiliser les documents d'urbanisme pour prévoir l'installation de composteurs collectifs (PLU)	2023-2024
1.2.2	Structurer une filière de récupération de broyat : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Proposer aux syndicats de copropriétés des solutions de broyage de leurs déchets verts pour les valoriser en matière sèche dans leurs sites de compostage</li> <li>* Créer des réseaux de récupération de broyat avec les services techniques des communes et de l'intercommunalité et les copropriétés</li> <li>* Organiser un approvisionnement et un stockage de broyat dans les déchetteries destinées à alimenter les sites de compostage ainsi que les particuliers</li> <li>* Développer le réseau de professionnels des espaces verts pour alimenter les sites avec leurs excédents.</li> <li>* Identifier les gros producteurs de broyat locaux qui vendent leurs productions : nom des entreprises, tarifs, qualité du broyat.</li> </ul>	2023-2025
1.2.3	Poursuivre la structuration et l'animation du réseau des référents de site avec pour objectifs d'au moins 1 référent formé par site.	2023-2028
1.2.4	Créer un réseau d'élus communaux référents compostage	2023-2024
1.2.5	Accompagner l'installation de nouveaux sites de compostage partagé (objectif 300), en repensant l'espace compostage comme un lieu de convivialité non associé aux déchets. Réaliser un travail de démarchage avec notamment des interventions en porte à porte auprès de sites potentiels.	2023-2028
1.2.6	Structurer et développer le suivi des sites de compostage existants	2023-2024

<b>Partenaires associés</b>	Communes pour l'identification des lieux d'installation des sites de quartiers, Bailleurs sociaux, Syndics, Associations ou collectifs agissant sur la thématique, Etablissements culturels, Réseau Compost Citoyen
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de sites de compostage installés Nombre d'habitants utilisant les sites de compostage régulièrement
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Volume de déchets organiques détournés des OM Tonnage/volume de compost produit
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	1	<b>Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire</b>
	<b>ACTION</b>	1.3	<b>Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Dans Le Grésivaudan, le gaspillage alimentaire est estimé à 30 kg/habitant/an (l'équivalent d'un repas par semaine), dont 5 kg de produits qui n'ont pas été déballés. Pour une famille de 4 personnes, cela représente entre 500 et 1500 €/an gaspillés.</p> <p>Aujourd'hui des actions de sensibilisation à destination du grand public et de la restauration collective sont menées au fil de l'eau.</p> <p>L'objectif national est de diviser par 2 le gaspillage alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD, Direction du Développement Economique (Service Agriculture)
<b>Gisement impacté</b>	OM
<b>Public cible</b>	Grand public, restauration collective (écoles, EHPAD, etc.)

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
1.3.1	Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire (ateliers de cuisine anti-gaspi, livre de recettes anti-gaspi, opérations dans les grandes surfaces, animations lors de la journée mondiale du 16 octobre, animations sur les marchés, disco-soupe, etc.)	2024-2028
1.3.2	Accompagner les acteurs de la restauration collective, notamment scolaire, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (formations collectives dans le cadre du PAiT, programme d'accompagnement individualisé, communiquer sur les bonnes pratiques, etc.)	2023-2028
1.3.3	Sensibiliser les habitants et les professionnels de la restauration à la pratique du "doggy bag"	2025
1.3.6	Créer un annuaire des acteurs de l'anti-gaspi: aide alimentaire et solidaire, récupération et transformation des invendus alimentaires, accompagnement anti-gaspi, etc.	2025
1.3.4	Travailler sur la thématique du don alimentaire des particuliers (par exemple : glanage d'associations sur les marchés, installation de frigos solidaires, etc.)	2025
1.3.5	Mener une réflexion sur les déchets alimentaires des marchés	2025-2028

<b>Partenaires associés</b>	Communes (cantine des écoles), restaurateurs locaux (doggy bag)
<b>Autre programme en lien</b>	Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT)
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations à destination du grand public Nombre de formations/d'accompagnements à destination des restaurants collectifs
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de restaurants collectifs ayant mis en œuvre un plan d'action anti-gaspi (et nombre de repas annuels)
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>2</b>	<b>Développer la gestion de proximité des végétaux</b>
	<b>ACTION</b>	<b>2.1</b>	<b>Sensibiliser les habitants aux pratiques de gestion de proximité des végétaux</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les végétaux représentent le flux collecté le plus important après les ordures ménagères. Près de 110 kg/habitant sont déposés en déchetterie chaque année. C'est deux fois plus que dans les déchetteries des collectivités voisines, de profil similaire.</p> <p>L'objectif est de faire prendre conscience aux habitants que les végétaux sont une véritable ressource pour leur jardin.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Déchets verts
<b>Public cible</b>	Grand public/communes

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
2.1.1	Poursuivre, intensifier et faire évoluer les animations « jardiner au naturel » à destination des habitants : * En complément des techniques de broyage/paillage, parler des techniques « douces » : taille régulière, prairie fleurie, gestion différenciée, tonte haute, haies sèches, espèces à croissance lente, etc. * Communiquer sur les solutions concernant les plantes invasives (ex : renouée du Japon) * Diversifier les lieux de ces animations	2023-2028
2.1.2	Poursuivre les opérations de collecte et de broyage des sapins de Noël et sensibiliser les habitants à l'utilisation du broyat ainsi produit	2023-2028
2.1.3	Accompagner les jardins partagés dans la gestion de leurs déchets verts (jardin pilote: Le jardin Lilatte au Versoud)	2023-2028
2.1.4	Elaborer et diffuser des outils de communication adaptées aux pratiques vertueuses (mémo, vidéos, adresse mail dédiée, etc.)	2024-2028
2.1.5	Former les agents communaux et les élus référents à la gestion de proximité des déchets verts, pour que les communes soient les vitrines des bonnes pratiques	2025-2026
2.1.6	Travailler sur les documents d'urbanisme pour réduire en amont la production de déchets verts –liste de plantes recommandées et adaptées pour un entretien réduit / interdiction des haies monospécifiques de lauriers, thuyas, cyprès , etc.	2025-2026
2.1.7	Rendre visibles les "jardins vertueux" des particuliers, des administrations ou des professionnels en proposant des expositions aux axes de passage du grand public (ex : médiathèques)	2024-2028
2.1.8	Développer et animer un réseau de composteurs-pailleurs parmi les usagers (associations, particuliers) en soutien et relais des actions / informations	2023-2028
2.1.9	Créer un espace pédagogique dans la future déchetterie de Crolles et utiliser les autres déchetteries comme vitrine de bonnes pratiques (haies sèches notamment)	2025-2026
2.1.10	Etudier la possibilité de lancer un défi "Familles zéro déchet vert" ou "Collectivité zéro déchet vert"	2025

<b>Partenaires associés</b>	Communes (Espaces verts), DALE sur les aspects biodiversité/plantes invasives et qualité de l'air
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET sur les alternatives au brûlage de végétaux
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations à destination du grand public Nombre de jardins partagés accompagnés Nombre de formations à destination des agents des espaces verts des communes Volume de broyat généré par le broyage des sapins de Noël
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de communes ayant mis en place des actions de réduction des déchets verts sur leurs espaces verts Tonnage de déchets verts en déchetterie
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>2</b>	<b>Développer la gestion de proximité des végétaux</b>
	<b>ACTION</b>	<b>2.2</b>	<b>Faciliter le recours aux solutions de broyage des végétaux</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le broyage des déchets verts est un élément clé des techniques de gestion de proximité des végétaux. Faciliter l'accès des habitants à différentes solutions de broyage permettra de les accompagner efficacement dans le changement de leurs habitudes et ainsi de réduire les apports de déchets verts en déchetterie.</p> <p>L'objectif est de proposer un panel de solutions de broyage qui permette à chaque usager de trouver celle adaptée à sa situation.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Déchets verts
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
2.2.1	Poursuivre, développer et promouvoir la mise à disposition de broyeurs semi-professionnels dans chaque commune	2023-2024
2.2.2	Poursuivre et faire évoluer la subvention à l'achat mutualisé de petits broyeurs : * Communiquer auprès des commerces locaux sur la subvention pour qu'ils soient les relais du Grésivaudan auprès des habitants * Réfléchir à des nouveaux temps d'animation tels que la Fête des Broyeurs en Isère"	2024-2026
2.2.3	Evaluer l'expérimentation des séances de broyage mutualisées au Plateau des Petites Roches en vue d'une éventuelle généralisation aux autres communes	2024-2025

<b>Partenaires associés</b>	Communes pour la mise à disposition des broyeurs semi-professionnels Commerces locaux spécialisés en matériel pour les espaces verts (broyeurs subventionnés)
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET sur les alternatives au brûlage de végétaux
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de communes participant à la mise à disposition des broyeurs semi-professionnels Nombre de commerces sensibilisés à l'offre de subvention des broyeurs mutualisés Nombre de foyers équipés de broyeurs mutualisés subventionnés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Volume/tonnage de déchets verts broyés avec les broyeurs semi-professionnels
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>2</b>	<b>Développer la gestion de proximité des végétaux</b>
	<b>ACTION</b>	<b>2.3</b>	<b>Travailler en transversalité avec les autres services du Grésivaudan</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le développement de la gestion de proximité des déchets verts, au-delà de la réduction des apports en déchetterie, joue un rôle sur des enjeux locaux comme la qualité de l'air, la biodiversité et les pratiques agricoles.</p> <p>Travailler en transversalité avec les autres services du Grésivaudan permettra par conséquent de jouer sur les synergies et les opportunités, mais aussi d'identifier les potentiels antagonismes.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD, DALE, Développement Economique
<b>Gisement impacté</b>	Déchets verts
<b>Public cible</b>	Grand public, agriculteurs

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
2.3.1	<p>Communiquer sur l'impact de la qualité de l'air en présentant la gestion de proximité des déchets verts comme une alternative au brûlage des végétaux.</p> <p>Travailler avec la FNE pour évaluer l'évolution du nombre d'épisodes de brûlage sur le territoire et organiser une campagne de sensibilisation auprès des communes (informations + supports de communication pour les usagers)</p>	2024-2028
2.3.2	Communiquer sur les liens avec la biodiversité, notamment sur les aspects taille des haies et pelouses, mais aussi sur les enjeux liés aux plantes invasives.	2023-2028
2.3.3	Etudier les possibilités de co-compostage des déchets verts dans les exploitations agricoles	2024-2025

<b>Partenaires associés</b>	FNE, OFB (Office Français de la Biodiversité), Chambre d'Agriculture, CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole)
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET sur les alternatives au brûlage de végétaux
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Présence du logo « interdiction au brûlage » sur les documents de communication de gestion de proximité des déchets verts
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de brûlages de végétaux sur le territoire
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>3</b>	<b>Accélérer le développement de la réparation et du réemploi</b>
	<b>ACTION</b>	<b>3.1</b>	<b>Mettre le réemploi et la réparation au cœur du projet de réorganisation des déchetteries</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les déchetteries de Crolles et de Saint Ismier disposent depuis plusieurs années de zones de dons pour réemploi à destination d'acteurs locaux de l'ESS. L'objectif aujourd'hui est d'opérer un changement d'échelle avec la future déchetterie de Crolles, qui remettra le réemploi et la réparation au cœur de « l'expérience usager ».</p> <p>Ce projet s'inscrit par ailleurs dans un contexte législatif favorable, avec les opportunités offertes par la Loi AGECE de février 2020, (création de nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs - REP).</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Encombrant, Electroménager, mobilier, TLC, articles de sports et loisirs, livres, outils de bricolage et jardinage, jeux, jouets, vaisselle, décoration, objets divers, matériaux de construction, etc.
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
3.1.1	Installer à la nouvelle déchetterie de Crolles un pôle dédié au réemploi et à la réparation en concertation avec les habitants et les acteurs locaux de l'ESS, comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>* une zone de don/récup des objets, des meubles, de matériel sportif, de bricolage, des petits équipements, etc.</li> <li>* une matériauthèque</li> <li>* des services relevant de l'économie de la fonctionnalité</li> <li>* des ateliers de sensibilisation et des animations</li> </ul>	2026
3.1.2	Réorganiser les zones de réemploi des autres déchetteries pour faciliter et augmenter les apports, et les articuler avec les nouvelles REP (ALS, ABJ, jouets, PMCB, etc.)	2023-2025

<b>Partenaires associés</b>	Acteurs locaux de l'ESS, Eco-organismes, Associations liées au réemploi
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de déchetteries équipées de bacs nouvelles REP
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Tonnages par flux en déchetterie Tonnages réemploi
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>3</b>	<b>Accélérer le développement de la réparation et du réemploi</b>
	<b>ACTION</b>	<b>3.2</b>	<b>Développer le réemploi hors déchetteries</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La récupération des objets en fin d'usage est un véritable enjeu, à la fois pour réduire les apports en déchetterie, mais également pour infléchir les émissions de gaz à effet de serre issues de nos consommations (cf. diagnostic GES du PCAET).</p> <p>Au-delà du projet de la nouvelle déchetterie de Crolles, il s'agit de développer largement le réemploi en travaillant sur la communication, le soutien aux projets extérieurs à ceux de la collectivité, l'accessibilité du don/récup dans les zones éloignées des déchetteries et l'émergence de solutions spécifiques aux cartons, dont le tonnage ne cesse d'augmenter.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Cartons, TLC, articles de sports et loisirs, livres, outils de bricolage et jardinage, jeux, jouets, vaisselle, décoration, objets divers, etc.
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
3.2.1	Accompagner, soutenir et promouvoir les projets des associations et acteurs facilitant l'accès au réemploi: recycleries, ateliers de transformation, réparation, développement d'activités innovantes, e-commerce de produits de seconde main, etc.	2023-2028
3.2.2	Créer des lieux dédiés au réemploi dans les communes/hameaux éloignés des déchetteries. Etudier les possibilités suivantes issues de la concertation : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Se baser sur le modèle des chalets de dons et utiliser les tiers-lieu</li> <li>* Proposer des thématiques par période (Noël, rentrée scolaire, etc.)</li> <li>* Identifier un partenaire ou association pour récupérer les excédents en fin de chaque période</li> <li>* Créer un réseau des chalets de don, et proposer des animations</li> <li>* Identifier les acteurs qui gèreront ces espaces au quotidien: bénévoles, services civiques, étudiants dans le cadre d'emplois saisonniers</li> </ul>	2024-2028
3.2.3	Favoriser l'émergence de solutions de réemploi de cartons : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Réaliser un benchmark des solutions innovantes</li> <li>* Tester la mise en place de solutions de collecte préservante et de réemploi de cartons auprès des professionnels et des particuliers</li> </ul>	2025-2028
3.2.4	Mener des actions de communication visant à sensibiliser les usagers à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation, en s'appuyant notamment sur l'intérêt économique de ces pratiques, et les orienter vers les structures locales (ressourceries, zone de gratuité en déchetterie, vide-greniers et brocantes...) et les outils qui permettent de favoriser ces pratiques (annuaires des acteurs du réemploi/réutilisation, guides sur les outils et actions de réemploi/réutilisation, sites de dons ou trocs, information sur les événements du type vide-greniers/brocantes, etc.)	2024-2028

<b>Partenaires associés</b>	Communes, acteurs locaux de l'ESS, Eco-organismes, associations sur la thématique du réemploi, tiers-lieux existants
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de zones dédiées au réemploi
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>4</b>	<b>Pour une collectivité exemplaire</b>
	<b>ACTION</b>	<b>4.1</b>	<b>Structurer et mettre en œuvre une démarche de réduction des déchets pour tous les agents du Grésivaudan</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La production de déchets par les services du Grésivaudan est évaluée à plus de 2300 m<sup>3</sup>/an (hors apports en déchetterie et hors déchets des habitants), soit l'équivalent du volume d'une piscine olympique.</p> <p>Pourtant peu de mesures de réduction des déchets existent en interne, ou bien des mesures intra services isolées.</p> <p>L'objectif aujourd'hui est d'intégrer des mesures de réduction des déchets au projet de structuration et d'animation d'une démarche d'écoresponsabilité interne à l'administration du Grésivaudan. Cette action est portée par le Projet d'Administration et la Plan de Transition Interne.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM, TRI
<b>Public cible</b>	Agents du Grésivaudan

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
4.1.1	Bâtir et animer une démarche d'écoresponsabilité Voir Plan de Transition Interne (axe 8) et Projet d'Administration (axe 6)	2023-2025
4.1.2	Communiquer, sensibiliser les agents et organiser des espaces d'échanges : * Réaliser un « guide de prévention des déchets » disponible sur le serveur * Utiliser la réunion d'accueil des nouveaux arrivants pour donner les informations sur les consignes de tri, les actions de réduction des déchets, etc. * Organiser des moments conviviaux pour aborder l'éco-exemplarité : défis entre services, challenges, etc. * Organiser des espaces d'échanges : zone de gratuité, « bon coin des agents », etc.	2024-2028
4.1.3	Mettre à disposition du matériel durable, réduire les gaspillages et mutualiser * Remplacer le tout jetable par des alternatives lavables dans les espaces communs et les lieux recevant du public (exemple : supprimer les gobelets/touillettes des machines à café/fontaines à eau et proposer des verres/mugs et des cuillères lavables) * Remplacer au maximum le matériel jetable utilisé dans le cadre des missions des agents (exemple : bidons de produits consignés plutôt que jetables) * Mener une réflexion sur la longévité du matériel numérique vs le coût financier et favoriser la réparation * Favoriser le matériel sans pile (exemple : supprimer les souris sans fil) * Réduire la consommation de papier liée aux impressions : code à l'impression, indicateurs de consommation, mener une réflexion sur les alternatives aux emails imprimés, etc.	2024-2028

	* Lancer une réflexion sur la mutualisation d'équipements et de matériels entre services ou avec les communes	
4.1.4	Organiser des évènements/manifestations en limitant au maximum la production de déchets : * Guide « J'organise une réunion » destiné aux agents (où se procurer des éco-cups, des poubelles de tri, etc.) * Buffets « zéro déchet »	2024-2028
4.1.5	Installer des sites de compostage partagés dans les établissements du Grésivaudan et former des agents « référents de site »	2023-2025

<b>Partenaires associés</b>	Toutes les directions du Grésivaudan
<b>Autre programme en lien</b>	Projet d'administration axe 6 « Pour une administration décarbonée, relever les défis de la transition » Plan de Transition Interne « Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes du Grésivaudan »
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'agents sensibilisés Nombre de sites de compostage installés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Estimation du volume de déchets produits par les différents services du Grésivaudan
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>4</b>	<b>Pour une collectivité exemplaire</b>
	<b>ACTION</b>	<b>4.2</b>	<b>Mettre en œuvre des actions de réductions des déchets ciblées</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	La réduction des déchets ne passe pas uniquement par des actions d'écoresponsabilité mises en œuvre par l'ensemble des agents, mais aussi par des actions spécifiques aux compétences portées par certaines directions.
<b>Pilote de l'action</b>	DGD et directions concernées
<b>Gisement impacté</b>	OM, TRI
<b>Public cible</b>	Agents du Grésivaudan

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
4.2.1	DEJP : Travailler sur l'utilisation des couches lavables au sein des crèches : * Former les agents des crèches à l'accueil des enfants en couches lavables * Permettre à toutes les crèches d'accueillir les enfants en couches lavables, sur la base du volontariat, les parents mettant à disposition et lavant les couches * Lancer une étude de faisabilité technique et économique sur le déploiement des couches lavables dans toutes les crèches, avec plusieurs scénarios dont le lavage externalisé	2024  2025  2026-2028
4.2.2	DCPC et DSMT : Intégrer des informations et critères environnementaux dans les subventions aux manifestations locales * Informer les demandeurs sur les bonnes pratiques liées à l'écoresponsabilité lors des manifestations sportives et culturelles * Travailler sur des critères environnementaux guidant le taux de subvention accordé aux manifestations	2023-2028
4.2.3	DFCP : * Réaliser un Feuille de Route des Achats Durables en intégrant le paramètre « déchets » * Elaborer le SPASER de la collectivité	2023-2028
4.2.4	DST : * Former les agents intercommunaux à la gestion de proximité des déchets verts * Utiliser le broyat des espaces verts intercommunaux pour alimenter les sites de compostage partagé * Travailler sur la gestion des déchets de chantier et le réemploi des matériaux lors des nouvelles constructions	2024-2028
4.2.5	DSMT : * Travailler sur les spécificités des déchets liés à l'activité touristique * Ajouter des critères environnementaux dans l'octroi de subventions liées au fond d'aide d'investissement touristique	2025

<b>Partenaires associés</b>	DEJP, DCPC, DFCP, DST, DSMT
<b>Autre programme en lien</b>	Projet Territorial de Santé, Axe 5 - Cadre de vie et Santé Environnement Plan de Transition Interne, Projet d'Administration, Schéma Développement Touristique
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'agents formés aux couches lavables Nombre de crèches acceptant les enfants en couches lavables Nombre d'agents formés à la gestion de proximité des déchets verts
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Volume de déchets produits par les crèches Nombre de manifestations intégrant des critères environnementaux dans leur demande de subvention
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.1</b>	<b>Promouvoir les textiles sanitaires lavables</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Entre sa naissance et l'âge de propreté – 2 ans et demi en moyenne – un enfant aura besoin d'environ 4500 couches...soit 1 tonne de déchets par enfant (en volume, cela représente une pièce de 10 m<sup>2</sup> remplie du sol au plafond).</p> <p>Les couches lavables d'aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec les langes de nos grands-parents. Pratiques, performantes, esthétiques, elles ont aussi un intérêt environnemental, sanitaire et économique.</p> <p>Le Grésivaudan propose aux familles, depuis 2020, des ateliers de découvertes des couches lavables et des prêts de kits d'essais. L'objectif aujourd'hui est de poursuivre le service offert aux familles, mais aussi de structurer une offre d'accompagnement à destination des établissements d'accueil du jeune enfant.</p> <p>Par ailleurs, la Loi AGEC prévoit le déploiement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'un principe de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour tous les textiles sanitaires, c'est-à-dire les objets et accessoires servant à l'hygiène intime, du corps et de la maison : lingettes, essuie-tout, serviettes en papier, mouchoirs, tampons, serviettes hygiéniques, couches jetables, cotons démaquillants, cotons-tiges, etc. Il s'agit pour le Grésivaudan d'un gisement de 13 kg/hab/an.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM
<b>Public cible</b>	Grand public, établissements recevant des jeunes enfants, établissements de santé, professionnels de la petite enfance

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
5.1.1	Poursuivre la sensibilisation des parents aux couches lavables (page internet, communications sur les réseaux sociaux et ateliers de découverte) ainsi que le prêt d'un kit d'essai gratuit d'un mois. Réfléchir à des espaces d'échanges entre parents sur l'utilisation des couches lavables sur le modèle des "cafés papote" animés par un professionnel.	2023-2028
5.1.2	Proposer des temps d'information à destination des professionnels de la petite enfance et du corps médical pour monter en compétence sur les couches lavables: avantages environnementaux, économiques et sanitaires, mais aussi organisation de l'accueil en structures.	2024-2028
5.1.3	Faciliter l'émergence de toutes les initiatives permettant de rendre plus accessible les textiles lavables, notamment les structures de collecte/lavage/location.	2025-2028
5.1.4	Etudier la possibilité de mettre en place les couches lavables dans les crèches (privées, communales et intercommunales), avec notamment un système de collecte pour lavage (voir Axe 4)	2024-2026
5.1.5	Réfléchir au développement d'animations sur les protections hygiéniques lavables et autres textiles sanitaires et d'un dispositif d'aide à l'achat ou de test. Intégrer les collèges et lycées dans les animations.	2025-2028

<b>Partenaires associés</b>	DEJP, DASS, EHPAD Belle Vallée, collèges/lycées, crèches communales, crèches privées, sages-femmes, PMI
<b>Autre programme en lien</b>	Programme Territorial de Santé (PTS) sur les aspects santé-environnement
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'ateliers de découvertes des couches lavables et nombre de participants Nombre de kits d'essai subventionnés Nombre de professionnels ayant assisté à des temps d'information proposés par le Grésivaudan Nombre d'animations organisés sur les textiles lavables
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de familles utilisant les couches lavables suite à l'accompagnement proposé par Le Grésivaudan Nombre d'enfants accueillis en couches lavables dans les crèches du territoire
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.2</b>	<b>Poursuivre et faire évoluer l'accompagnement des événements éco-responsables</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>L'évènementiel est un secteur fortement générateur de déchets. De part sa visibilité, il constitue une réelle opportunité de diffusion des bonnes pratiques.</p> <p>Le Grésivaudan propose depuis 2018, en partenariat avec le Département de l'Isère, un pack éco-événement aux organisateurs associatifs ou publics qui souhaitent mettre en œuvre une démarche éco-responsable.</p> <p>L'objectif est de poursuivre et développer l'offre d'accompagnement du Grésivaudan aux manifestations locales.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM, tri
<b>Public cible</b>	Grand public, associations, communes

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
5.2.1	Poursuivre la mise à disposition du Pack Eco événement du Département et étudier le développement de nouveaux points relais	2023-2028
5.2.2	Etudier la possibilité de faire évoluer l'offre actuelle du Grésivaudan (couverts, assiettes, etc.) en lien avec la zone de réemploi de la future déchetterie de Crolles.	2024-2028
5.2.3	Informier les organisateurs des évènementiels des impacts environnementaux et les outils à leur disposition pour réduire ces impacts, par exemple: formations en ligne (relais vers des associations existantes ou création de nouveaux supports), guides distribués lors des demandes de subventions, etc.	2024-2028
5.2.4	Organiser des événements de manière éco-responsable (voir Axe 4)	2023-2028

<b>Partenaires associés</b>	Département de l'Isère, DSMT, DCPC, DALE
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET, Plan de Transition Interne, Projet d'Administration
<b>Indicateurs de réalisation</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de gobelets prêtés Nombre d'évènements subventionnés par Le Grésivaudan suivant une démarche d'éco-responsabilité
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.3</b>	<b>Encourager les dispositifs de consignes d'emballages pour le réemploi</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Plus de 5 millions de tonnes d'emballages ménagers sont mis sur le marché chaque année en France, entraînant une consommation importante de ressources naturelles. Bénéfique d'un point de vue environnemental et économique, créatrice d'emplois locaux et encourageant une consommation en circuit court, la consigne pour réemploi des emballages apparaît comme une solution prometteuse pour répondre aux défis de la transition écologique. 88% des Français y sont ainsi favorables.</p> <p>Le Grésivaudan soutient aujourd'hui le développement local de la consigne pour réemploi du verre, avec Alpes Consigne. L'objectif est de poursuivre ce soutien, et d'étudier les autres solutions de consigne pour réemploi notamment pour la restauration.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Verre, emballages
<b>Public cible</b>	Grand public, commerces, restaurateurs

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
5.3.1	<p>Accompagner le développement de la consigne du verre sur le territoire par le biais d'Alpes Consigne:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Intégrer la SCIC</li> <li>* Soutenir financièrement Alpes Consigne à hauteur de la réduction de verre collecté induite par la consigne sur notre territoire</li> <li>* Communiquer sur les avantages environnementaux de la consigne pour réemploi, sur le logo ""consigne pour réemploi"" et l'organisation de la filière</li> <li>* Lister les producteurs locaux participant et les points de collecte sur le territoire (cartographie) pour en faire la promotion auprès du grand public</li> </ul>	2023-2028
5.3.2	<p>Accompagner le développement de systèmes de consigne de contenants pour la restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Suivre la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des emballages utilisés par les professionnels de la restauration</li> <li>* Réaliser un benchmark des solutions et des acteurs locaux</li> <li>* Lister sur notre site internet et promouvoir les commerçants proposant des contenants consignés</li> </ul>	2024-2028

<b>Partenaires associés</b>	Dev Eco, Alpes Consigne, acteurs locaux de la consigne pour réemploi, Réseau Consigne, CCI, CMA, Eco-organismes
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de producteurs locaux engagés dans la consigne pour réemploi

	Nombre de commerçants proposant des contenants consignés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Volume de verre détourné par Alpes Consigne
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.4</b>	<b>Promouvoir la réduction du plastique à usage unique</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGEC) fixe comme objectif la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Les solutions alternatives se multiplient, avec parmi elles la vente en vrac.</p> <p>Sur le territoire du Grésivaudan, en 2023, 3 épicerie locales proposent du 100% vrac.</p> <p>L'objectif du Grésivaudan est de sensibiliser les usagers aux alternatives aux emballages plastiques à usage unique et de promouvoir les nouvelles initiatives locales.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	TRI
<b>Public cible</b>	Grand public, commerces

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
5.4.1	Sensibiliser les usagers aux alternatives aux produits suremballés: emballages minimisés, gros volumes versus portions individuelles, contenance adaptée à sa consommation, éco-recharge, etc.	2024-2028
5.4.2	Promouvoir la vente en vrac : * Créer des animations sur le thème du vrac, par exemple : diffusion d'un kit vrac avec guide pratique, etc. * Relayer la communication du Mois du Vrac du Réseau Vrac en mars * Communiquer sur les épicerie locales proposant la vente en vrac	2024-2028
5.4.3	Accompagner la restauration scolaire vers la fin de l'utilisation des contenants en plastique (PAiT)	2023-2028
5.4.4	Promouvoir l'eau du robinet en alternative aux bouteilles plastiques	2025
5.4.5	Etudier la possibilité pour le territoire de s'engager dans une démarche de type "Territoire Zéro Pollution Plastique"	2025-2028

<b>Partenaires associés</b>	Dev Eco, DEA, DASS, épicerie vrac locales, CCI, Réseau vrac
<b>Autre programme en lien</b>	PAiT, PTS
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations réalisées sur la thématique de la réduction du plastique à usage unique Nombre de cantines scolaires accompagnées
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.5</b>	<b>Lutter contre la publicité non sollicitée</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Si les quantités d'imprimés non sollicités ont tendance à baisser depuis 2010, elles continuent néanmoins d'être élevées : en moyenne en France 12 kg par habitant sur une année, ou 30 kg par foyer.</p> <p>La diffusion du STOP PUB visant à réduire les quantités d'imprimés publicitaires est réalisée par Le Grésivaudan depuis plusieurs années. L'objectif est de poursuivre cette distribution mais aussi d'anticiper les futures mesures.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Fibreux, OM
<b>Public cible</b>	Grand public

Description de l'action		Calendrier
5.5.1	Poursuivre la distribution des Stop Pubs aux habitants	2023-2028
5.5.2	Suivre l'expérimentation nationale du dispositif Oui Pub et étudier son déploiement sur le territoire si les résultats sont satisfaisants.	2024-2028

<b>Potentiel de réduction des déchets</b>	
<b>Partenaires associés</b>	
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de stop pub distribués
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>6</b>	<b>Accompagner le changement</b>
	<b>ACTION</b>	<b>6.1</b>	<b>Sensibiliser et mobiliser de façon innovante</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La sensibilisation est une étape incontournable dans le processus de changement : mieux comprendre les impacts de nos choix de consommation, mais aussi tester les alternatives, facilite le passage à l'action.</p> <p>Le Grésivaudan propose des temps de sensibilisation sur le tri des déchets depuis sa création, et sur la prévention des déchets depuis 2017. L'objectif aujourd'hui est de diversifier nos interventions pour toucher un plus large public.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Tous les flux
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
6.1.1	Profiter des temps de sensibilisation nationaux pour organiser des animations: Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Semaine Européenne du Développement Durable, Journée Internationale de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire, etc.	2023-2028
6.1.2	Organiser des temps de sensibilisation, d'information au pôle du réemploi de la future déchetterie de Crolles : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Appartement et jardin témoin zéro déchet-zéro gaspillage en partenariat avec le PCAET, pour articuler les thématiques déchets et air/climat/énergie</li> <li>* Ateliers de réparation, d'upcycling, de couture, d'informations sur la consommation durable, etc.</li> <li>* Tester de nouvelles animations: conférences gesticulées, apéros zéro déchet, etc.</li> </ul>	2025-2028
6.1.3	Déployer de nouveaux outils de communication, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Tutto, vidéos avec des retours d'expérience d'utilisateurs du territoire</li> <li>* Serious game, escape games</li> <li>* Utiliser les Cinétoiles pour passer de courtes vidéos de sensibilisation réalisées par Le Grésivaudan</li> <li>* Exposer les résultats des concours et les exemples de bonnes pratiques (usagers locaux) dans des endroits où passent régulièrement le grand public : piscines, médiathèques, etc.</li> <li>* Proposer une newsletter aux habitants volontaires tous les trimestres: infos des événements zéro déchet à venir, nouveaux sites de compostage, ouverture de commerçants en vrac, etc.</li> </ul>	2024-2028
6.1.4	Développer de nouveaux partenariats avec les communes sur la thématique de la réduction des déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Accompagner les communes dans l'organisation d'événements zéro déchet</li> <li>* Accompagner les communes volontaires dans l'organisation de défis familles zéro déchet</li> <li>* Etudier la possibilité de créer un défi des communes zéro déchet, avec un accompagnement individuel et/ou collectif</li> </ul>	2023-2028
6.1.5	Accompagner les habitants volontaires à la structuration et l'émergence d'un collectif pour promouvoir le mode de vie zéro déchet, par	2023-2028

	exemple: mise à disposition de locaux, de matériels, aide à la communication, etc.	
--	--	--

<b>Partenaires associés</b>	DALE, Direction de la Communication, DCPC, DSMT, DEJP, communes, centres de loisirs, écoles
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations organisées par type et par lieux
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participants aux différentes animations
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>6</b>	<b>Accompagner le changement</b>
	<b>ACTION</b>	<b>6.2</b>	<b>Poursuivre les animations auprès des enfants et construire de nouvelles animations à destination public jeune (15-25 ans)</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le Grésivaudan propose, chaque année, à près de 50 classes primaires, des interventions sur le tri et à la réduction des déchets (gaspillage alimentaire, gouter zéro déchet, etc.).</p> <p>L'objectif est de poursuivre ces animations en milieu scolaire, mais également de diversifier nos interventions pour toucher un public plus âgé.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Tous les flux
<b>Public cible</b>	Public jeune (15-25 ans), enfants

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
6.2.1	Poursuivre les animations scolaires sur les différentes thématiques de la réduction des déchets	2023-2028
6.2.2	Développer les animations en partenariat avec les centres aérés intercommunaux	2023-2028
6.2.3	Associer le public jeune (15-25 ans) à la réflexion sur la réduction des déchets en travaillant en transversalité avec le PCAET et le PTS. Seront notamment étudiées, la pertinence et la faisabilité d'un lieu d'échange convivial, comme un mini-bus se déplaçant à la rencontre des jeunes, ou des tiers-lieux dans les communes.	2024-2028
6.2.4	Proposer de nouvelles animations aux adolescents, en les impliquant dans la construction, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Animation « festive » : soirée où on s'échange tout, concerts, etc.</li> <li>* Entrer par la thématique seconde main, très prisée par les jeunes</li> <li>* Trouver des jobs d'été avec les communes sur la thématique des déchets</li> <li>* Impliquer les jeunes dans l'organisation de zones de gratuité</li> </ul>	2023-2028

<b>Partenaires associés</b>	DCPC, DEJP, DASS, communes, collèges, lycées
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET, PTS
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations organisées par type et par lieux
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participants aux différentes animations
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	7	<b>Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets</b>
	<b>ACTION</b>	7.1	<b>Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les entreprises produisant moins de 2640 l d'OM sont collectées par Le Grésivaudan, mais n'ont plus accès aux déchetteries intercommunales depuis 2019.</p> <p>L'objectif est de bâtir un programme d'accompagnement de réduction des déchets ciblant les PME/TPE, en s'appuyant à la fois sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) à venir, initiées dans le cadre de la Loi AGEC (2020)</li> <li>• Le Plan Air Energie Climat de la collectivité, avec l'axe 3 « Accélérer la décarbonation des entreprises du territoire », et notamment une des actions visant à encourager une économie circulaire, enjeu étroitement lié à la prévention des déchets.</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	Dev ECO/DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM et TRI
<b>Public cible</b>	PME/TPE

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
7.1.1	<p>Suivre l'évolution des nouvelles filières Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et faire la promotion des solutions proposées aux entreprises du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* les emballages utilisés par les professionnels de la restauration (2023)</li> <li>* les emballages professionnels (2025)</li> <li>* les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (2023)</li> </ul>	2023-2028
7.1.2	<p>Promouvoir les actions de réduction des déchets via l'accompagnement du Grésivaudan du PCAET:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Action 3.2.1 Sensibiliser et communiquer auprès des entreprises autour des enjeux de la transition écologique</li> <li>*Action 3.2.2 Favoriser les collaborations entre entreprises autour de la transition écologique</li> <li>* Actions 3.3.3 Encourager l'économie circulaire</li> </ul>	2024-2028

<b>Partenaires associés</b>	DALE, Eco-organismes, chambres consulaires
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET axe 3 « Accélérer la décarbonation des entreprises du territoire »,
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Cf. indicateurs du PCAET
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'entreprises accompagnées sur la thématique de la réduction des déchets
<b>Remarques</b>	